

Politique Santé et Sécurité au Travail (PSST)

La prévention des accidents et des maladies professionnelles est une priorité au sein du Groupe TITANOBEL.

Chaque collaborateur, dans son action au quotidien, doit être convaincu que la santé et la sécurité au travail font partie intégrante de la bonne gestion de l'entreprise et sont parfaitement compatibles avec l'atteinte des objectifs, notamment économiques.

Au-delà du strict respect des réglementations, la direction du Groupe s'engage à :

- prendre en compte la santé et la sécurité dans tous les processus opérationnels,
- identifier, évaluer et réduire les risques que présentent les activités de l'entreprise,
- faire appel aux meilleures pratiques dans ses domaines d'activité,
- communiquer en toute transparence sur le retour d'expérience des accidents et incidents.

L'encadrement, à tous les niveaux, doit :

- assurer à chaque salarié la formation initiale et continue nécessaire pour accomplir sa mission avec efficacité et sans risque d'accident,
- s'assurer que les risques sont méthodiquement évalués et gérés sur tous les lieux de travail.
- veiller au strict respect de toutes les règles et consignes de sécurité,
- sensibiliser ses collaborateurs aux questions de santé et sécurité au travail, les inciter à adopter des comportements sûrs et à faire preuve de responsabilité en la matière, grâce à leur participation effective au processus d'amélioration continue de l'entreprise,
- s'assurer que tout accident ou incident significatif fait bien l'objet d'une analyse formalisée des causes qui permet d'identifier les mesures préventives et correctives nécessaires.

Chaque salarié doit :

- s'imprégner de la présente politique et en appliquer les principes,
- se sentir responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues.
- travailler de manière sûre en assurant notamment la propreté et le rangement de son lieu de travail,
- identifier, signaler et aider à corriger toute situation à risques qu'il rencontrerait.

Les membres du Comité de Direction et les Responsables Régionaux ou de zone disposent des moyens, des ressources et de l'autorité leur permettant d'appliquer et faire appliquer la présente politique, en s'appuyant sur les compétences de la direction QHSE.

La vérification de l'efficacité du système de management de la santé et la sécurité au travail et de la mise en œuvre de cette politique sont assurés à travers des indicateurs d'efficacité régulièrement établis, analysés par le Comité de Direction et diffusés au sein du Groupe.

Je m'engage à poursuivre la démarche d'amélioration continue à travers le comité de pilotage « Santé et Sécurité au Travail » qui se réunit régulièrement sous ma présidence au niveau du CODIR et à travers des comités de pilotage sectoriels dans les directions opérationnelles.

Fait à Pontailler-sur-Saône le 15 février 2017

Hervé de SAINT PIERRE

Président